

Arrêté ministériel du 21 avril 2022 modifiant l'arrêté ministériel modifié du 5 février 2021 portant nomination de la commission ad hoc d'experts chargés d'apprécier les titres et diplômes ainsi que les qualifications professionnelles afférentes des professions libérales visées par la loi modifiée du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

*Le Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales ;

Vu la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles ;

Vu le règlement grand-ducal du 17 février 2017 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles ;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 5 février 2021 portant nomination de la commission ad hoc d'experts chargés d'apprécier les titres et diplômes ainsi que les qualifications professionnelles afférentes des professions libérales visées par la loi modifiée du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

L'article 2 de l'arrêté ministériel modifié du 5 février 2021 est modifié comme suit :

Madame Christiane HUBERTY, Conseiller de Gouvernement première classe au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est remplacée par Monsieur Gilles PROBST, Attaché au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en tant que membre effectif.

Art. 2.

L'article 3 de l'arrêté ministériel modifié du 5 février 2021 est modifié comme suit :

Monsieur Gilles PROBST, Attaché au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est remplacé par Madame Andreia Sofia ALVES GRAVELOS, Chargée de mission au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en tant que membre suppléant.

Art. 3.

Madame Andreia Sofia ALVES GRAVELOS est nommée secrétaire administrative de la commission ad hoc.